



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 30 novembre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h30*

#### Étaient présents :

**G.B.M :** AEBISCHER Elise ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ;  
COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; GAGLILOLO Lorine ;  
GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ;  
LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MENESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ;  
POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse, suppléante de JACQUIN Denis

**C.C.L.L :** COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ;  
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude;

**C.C.V.M :** GAUTHIER André ; MORALES Roland

#### Étaient excusés :

**G.B.M :** CHOPARD Félix ; JACQUIN Denis ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL  
Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; ROUX Jean-Hugues

**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ;

**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Daniel HUOT

#### Procuration de vote :

**Mandants :** CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LEMERCIER Myriam ; NAPPEZ Anthony

**Mandataires :** STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; LAMBERT Marie ; TERZO André

CENTRE DE TRI

## **MARCHES DE TRAITEMENT DES MATERIAUX ISSUS DU TRI DE L'ITM**

**Rapporteur** : Monsieur André TERZO, Vice-Président

Le marché de transport et de traitement des matériaux issus du tri de l'ITM arrive à échéance le 30 avril 2022.

Il convient donc de renouveler ce marché afin d'assurer l'évacuation et la reprise des différents matériaux triés.

Ce marché fera l'objet d'un allotissement correspondant aux différents types de matières triées.

Les titulaires auront la responsabilité et la charge d'enlever les déchets de l'ITM et de les transférer sur les sites de traitement agréés qu'ils auront précisés (centre de groupement intermédiaire ou directement unité de traitement), d'utiliser les bennes adéquates qu'ils auront mises à disposition sur le Pôle de Valorisation des Déchets du SYBERT.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer une consultation unique et concomitante composée 13 lots selon la procédure des appels d'offres ouverts, à bons de commande, sans minimum et avec un maximum annuel de 375 000 €, tous lots confondus, soit 1 500 000 €, toutes périodes de reconduction cumulées.

Les marchés notifiés prendront effet le 1<sup>er</sup> mai 2022.

Il est décidé de retenir une durée de ces marchés de 24 mois, soit jusqu'au 30 avril 2024, renouvelables 2 fois un an, soit une durée totale de 48 mois.

Il est décidé de retenir la composition en lots suivante, selon les maximums annuels indiqués :

- Lot 1 : Traitement du plâtre : 120 000 €
  - Lot 2 : Traitement du plastique dur : 7 000 €
  - Lot 3 : Traitement du bois type B et des traverses de chemin de fer : 15 000 €
  - Lot 4 : Traitement des produits métalliques : 15 000 €
  - Lot 5 : Traitement du polystyrène : 7 000 €
  - Lot 6 : Traitement des jantes acier et aluminium : 15 000 €
  - Lot 7 : Traitement des encombrants résiduels valorisables : 110 000 €
  - Lot 8 : Traitement du bois de type A, des souches et branches d'arbres : 27 000€
  - Lot 9 : Traitement du plastique souple type PE : 15 000 €
  - Lot 10 : Traitement des pneus de poids lourd et des pneus agraires : 15 000 €
  - Lot 11 : Traitement des produits dangereux : 15 000 €
  - Lot 12: Traitement des DASRI : 7 000 €
  - Lot 13 : Traitement des PEHD : 7 000 €
- TOTAL MAXIMUM ANNUEL : 375 000 € HT**

Le montant estimé de ce marché est de 1 160 000 € sur toute la période, reconductions comprises.

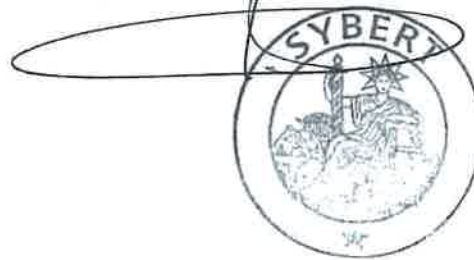
Montants estimatifs annuels par lots :

- Lot 1 : Traitement du plâtre : 100 000 €
- Lot 2 : Traitement du plastique dur : 5 000 €
- Lot 3 : Traitement du bois type B et des traverses de chemin de fer : 10 000 €
- Lot 4 : Traitement des produits métalliques : 10 000 €
- Lot 5 : Traitement du polystyrène : 5 000 €
- Lot 6 : Traitement des jantes acier et aluminium : 10 000 €
- Lot 7 : Traitement des encombrants résiduels valorisables : 90 000 €
- Lot 8 : Traitement du bois de type A, des souches et branches d'arbres : 20 000 €
- Lot 9 : Traitement du plastique souple type PE : 10 000 €
- Lot 10 : Traitement des pneus de poids lourd et des pneus agricoles : 10 000 €
- Lot 11 : Traitement des produits dangereux : 10 000 €
- Lot 12 : Traitement des DASRI : 5 000 €
- Lot 13 : Traitement des PEHD : 5 000 €

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement :**

- **sur les termes de la consultation à lancer, à savoir la reprise et l'évacuation des déchets issus de l'ITM, sur une période de 24 mois, renouvelable 2 fois 12 mois sur 13 lots selon la procédure des appels d'offre ouverts,**
- **sur l'autorisation donnée à Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces marches après attribution de la CAO.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

